

Titre du projet :	Panel citoyen de riverains autour du futur quartier durable d'Erpent
Durée :	6 mois
Date de début :	Septembre 2007
Date de fin :	Février 2008
Territoire :	Sud-Est de la Ville de Namur
Thématique :	Participation citoyenne à l'aménagement du territoire
Axes de travail :	Consultation - Accompagnement - Concertation - Développement urbain - Développement durable
Partenaire :	Ville de Namur, ICEDD
Financier :	Europe, Wallonie et Ville de Namur
Contact :	Jean Pouleur (Espace Environnement) : jpouleur@espace-environnement.be

ORGANISATION D'UN PANEL CITOYEN DE RIVERAINS AUTOUR D'UN FUTUR QUARTIER DURABLE

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROJET

Le schéma directeur du plateau Sud-Est de Namur est une réflexion sur le développement urbanistique de cette zone à long terme. La démarche participative qui a pris place, a permis de mettre à plat et d'objectiver les grands enjeux de l'avenir du plateau d'Erpent pour les 15-30 ans à venir.

Le panel citoyen est un moyen pour assurer aux décideurs (et à la population) que le groupe consulté soit bien représentatif de l'ensemble de la population concernée. Il est donc probable de pouvoir extrapoler l'avis de l'ensemble de la population à partir de ce groupe.

Ce panel citoyen visait les riverains qui pouvaient être touchés par la mise en œuvre de ce schéma directeur.

IMPLICATION PARTICULIÈRE D'ESPACE ENVIRONNEMENT DANS LE PROJET

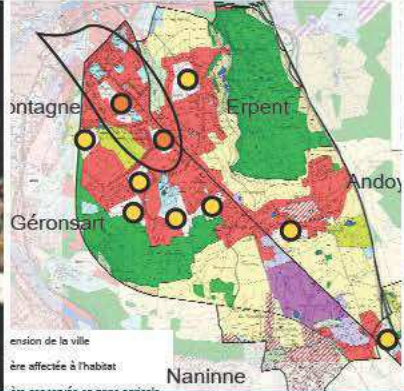
En amont de la création du schéma directeur, Espace Environnement a mené le processus participatif de manière indépendante et neutre.

DÉMARCHE

Le travail a été mené en étroite collaboration avec la Ville de Namur ayant mis à disposition les infrastructures nécessaires, l'auteur de projet devant s'alimenter des différents besoins et attentes des acteurs consultés et Espace Environnement s'assurant que le dialogue puisse s'amorcer et se prolonger de manière constructive.

Le projet s'est déroulé en 4 étapes :

- La récolte de données objectives permettant de constituer le panel de manière représentative (informations statistiques sur la population), la compréhension des enjeux, l'invitation à la population.
- La séance publique, qui a drainé plus de 400 participants, a permis de récolter par questionnaire, une somme d'avis qui ont pu être compilés et analysés. Le dépouillement a donné une base objective pour choisir les membres du panel de manière neutre.
- L'invitation du panel à la définition des atouts et faiblesses du territoire. La composition du panel est



représentative des quartiers compris dans la zone couverte par le schéma directeur. Ainsi, Géronsart, Erpent, Andoy, Naninne et Wierde sont représentés. L'animation de la réunion a permis, à travers des groupes de travail, d'affiner les résultats de l'enquête et de localiser toute une série d'atouts et de faiblesses du territoire et la réalisation d'un rapport directement utilisable par l'auteur de projet.

- Le panel a été invité à donner son avis sur les trois scénarios proposés par l'auteur de projet. Le compte rendu a aussi été fait par l'association pour rapporter les débats de la manière la plus indépendante possible.

OUTILS

Le cahier des attentes et suggestions permet de garder la mémoire du processus participatif. Il est construit sur base des PV des réunions. La mise en ligne sur Internet, tant sur le site de la Ville que celui de l'association, garantit la transparence des résultats et leur partage à large échelle.

RÉSULTATS

Trois tendances se sont dessinées :

- désir d'avoir le moins de changements possible pour continuer de vivre avec les mêmes personnes, encadré du même type d'habitat ;
- souhait d'un changement en profondeur pour préserver la qualité environnementale, pour mixer les groupes sociaux et générationnels et respecter les contraintes économiques communales ;
- recherche de compromis et souci de bien étudier la densité optimale ; par exemple, proposition de choisir de l'habitat mitoyen déjà plus dense que le pavillonnaire mais plus familial que les appartements.

C'est sans doute l'interaction constructive entre ces avis qui a permis d'aboutir au schéma directeur qui met en route un mécanisme évolutif et innovant.

PERSPECTIVES

Les riverains craignent de voir des immeubles aux gabarits imposants s'implanter de manière anarchique. Ils associent une forte densité aux immeubles de type HLM.

Le schéma directeur adopté par la Ville de Namur tient compte des craintes des habitants, tout en menant une politique urbanistique durable.

Pour répondre à ces attentes riveraines ainsi qu'à celles des associations, les gabarits seront adaptés au contexte local. « Le schéma directeur impose une adaptation progressive des gabarits et des densités d'occupation, qui garantit une meilleure transition avec les quartiers existants ». Le projet vise une ville compacte qui « ménage les finances publiques et assure la présence de services de proximité. Elle mutualise les coûts de construction et d'infrastructure. Elle facilite pour les revenus modestes l'accès au logement et à la mobilité, en favorisant les transports en commun, les déplacements à vélo et à pied. »



Espace Environnement ASBL

rue de Montigny 29 - BE-6000 Charleroi - Tél. : 071/300 300 - Fax : 071/509 678

Espace Environnement

E-mail : info@espace-environnement.be - Site Internet : www.espace-environnement.be